MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

A.A.T.L. — Direction de l'Urbanisme

Monsieur Albert GOFFART, Directeur

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1

1035 — BRUXELLES

V/réf.: 04/pfd/161722

N/réf. : AVL/CC/BXL-2.443/s.373

Annexes:/

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rues Léopold, 4 / de la Reine / des Princes – Théâtre royal de la Monnaie. Restauration des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> balcons de la salle de spectacle : éléments décoratifs, polychromie et dorures.

Demande de permis unique

(Dossier traité par : M. François TIMMERMANS)

En réponse à votre courrier du 13/06/2005, sous référence, réceptionné le 17/06/2005 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 06/07/2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme XXXXXXXXX.

## Qualité du bien

Classé en totalité

## Demande

Cf. objet

Urgence des travaux qui devraient être effectués en juillet : entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 19 août : seule période où la salle est inutilisée pour les représentations.

Cette restauration fait partie d'un projet plus global de restauration complète de la salle de spectacle :

- juillet et août 2003 : restauration des loges
- juillet et août 2004 : restauration du cadre de scène
- juillet et août 2006 et 2007 : restauration des deux balcons supérieur et du couronnement

Les deux premières restauration doivent servir de fil conducteur et de référence à l'adjudicataire pour les restaurations à venir.

La restauration de la salle, jugée plus délicate, va réclamer un savoir-faire et une qualité des plus élevés et donc la maîtrise des techniques décrites dans le cahier des charges (dont la réalisation et l'utilisation du carton pierre pour lequel un échantillon préalable a été demandé auprès du maître d'œuvre ainsi que des attestation prouvant la bonne réalisation de faux-marbre et dorures).

Principe de restauration : intervention minimale conservant autant que possible l'aspect de la salle. Le but est d'éliminer la saleté, de réparer les parties abîmée et de rendre à la salle son lustre antérieur tout en conservant la patine et en respectant le caractère ancien de la salle.

Il a donc été décidé de conserver en l'état les anciennes dorures et les couches de finition toujours présentes.

Les dorures sont uniquement nettoyées et les lacunes, comblées au moyen de carton-pierre aux endroits nécessaires, et réparées à la feuille d'or neuve dont l'intégration auprès de la feuille d'or ancienne sera assurée par l'ajout d'une patine.

Les vieilles bronzines ne sont pas systématiquement enlevées mais enlevées à des endroits bien précis par un nettoyage à l'acétone, de manière à faire réapparaître autant que possible la structure dorées à la feuille sous-jacente. Là où les bronzines ne sont pas dérangeantes, elles peuvent être conservées.

Les retouches aux couches de peinture sont appliquées de manière réversible et toujours isolée des couches sous-jacentes existantes lci aussi, il y a lieu de recourir à des patines faisant également office de glacis réversibles

Une intervention plus poussée est prévue là où les interventions ou restaurations antérieurs présentent une qualité insuffisante ou ont été à ce point agressives ou interventionnistes qu'elles altèrent la cohérence et la perception de l'ensemble : moulures intégralement recouvertes de bronzine, de peintures de faux marbres mal exécutées, la couleur gris-bleu de la palissage inférieure...

Matériaux utilisés pour restauration : feuille d'or et peinture à l'huile

Lors de l'étude de restauration des loges, il a été constaté que la salle a su conserver dans une large mesure sa décoration et sa palette de couleurs initiales. Il s'avère cependant que la salle a pris un caractère plus sombre à la suite d'interventions précédentes de restauration où des couleurs plus sombres ont été utilisées (comme par ex pour les tissus d'habillage des sièges) ainsi que par la retombée de poussières.

Le 1<sup>er</sup> balcon paraît, par ailleurs, plus sale car il a été restauré il y a longtemps tandis que le 2ème, restauré plus récemment dans les années 80' a un aspect plus frais.

Cependant, les 2 vont subir le même traitement de restauration. Les couleurs seront restituées à l'identique de l'état d'origine (la peinture gris-bleu de la palissade inférieure n'est que récente et devra être remplacée par la couleur d'origine

## **Commentaires**

TRAITE PAR M. BUYLE

La DMS a pris l'initiative de demander à la Régie une copie de l'étude historique et des finitions d'origine pour que le dossier puisse être considéré comme complet.

La DMS joint, par ailleurs, un rapport technique effectué par Guy Conde Reis qui émet quelques remarques importantes qu'il faudrait relayer dans l'avis de la CRMS :

De manière générale, Guy Condé estime que le dossier est de bonne qualité et félicite les auteurs. Des recherches très approfondies ont été menées par la Régie dans le domaine du carton-pierre.

- nettoyage général au White Spirit ou au fiel de bœuf dangereux pour le glacis de finition. Celui-ci doit être conservé ou rétabli là où il a disparu. Faut déterminer la nature de ce glacis de finition
- Les médaillons des balcons seront remis dans leur état d'origine : au départ étaient ornés de trompe-l'œil en marbre + noms de compositeurs qui ont varié selon les modes et époque. La Régie doit faire une proposition précise des noms qu'elle souhaite y voir réapparaître.
- Technique de dorure : doit faire l'objet d'essais préalables, notamment pour les striées car technique difficile et ne faut pas les bâcler. Des sondages doivent prouver qu'il s'agit bien d'or
- Précision de la nature de la peinture pour la « repeinture » : à l'huile de lin traditionnelle, sans aucune adjonction synthétique
- Les sondages des soubassements des loges sont restés infructueux et la Régie extrapole la restauration à y effectuer. La DMS demande de pousser plus loin les sondages car peu probable que tout ait disparu.
- On a pas encore pu déterminer si les surfaces décoratives du 2<sup>ème</sup> balcon étaient peintes ou tapissées à l'origine. Quelle option adopter pour ce chantier lorsque les sondages auront apporté la réponse : garder à titre temporaire le recouvrement actuel et attendre la prochaine campagne de travaux ??

La DMS suggère un avis conforme favorable

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO Secrétaire J. DEGRYSE Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S.